



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 03640

Numéro SIREN : 309 001 477

Nom ou dénomination : LAGARDERE STUDIOS

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2016 sous le numéro de dépôt 31726

LAGARDERE STUDIOS

Société par actions simplifiée au capital de 34 440 750 €
Siège social : 7/15, rue du Dôme 92100 Boulogne-Billancourt
RCS NANTERRE 309 001 477

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 14 SEPTEMBRE 2016

- EXTRAIT -

----- Début d'extrait -----

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Takis CANDILIS de son mandat de Président de la Société qui prendra fin à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale lui donne d'ores et déjà quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat de Président pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 14 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 14 des statuts, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, à compter de ce jour :

Monsieur Christophe THORAL
Né le 27 juillet 1967 à Saint-Etienne (42)
De nationalité française,
Demeurant 4 rue Henri Moissan 75007 PARIS

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2019, sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Christophe THORAL exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts et pour lesquelles il ne sera pas rémunéré.

Monsieur Christophe THORAL a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions de Président de la Société au sens de l'article L.227-6 du Code de commerce, qui lui seraient confiées, et a déclaré ne pas exercer en France, dans d'autres sociétés, de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

Monsieur Christophe THORAL a déclaré également qu'il avait pris connaissance du document relatif à la procédure du groupe Lagardère Active en matière de pouvoirs bancaires et qu'il s'engageait à la respecter.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

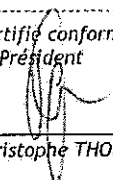
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

----- Fin d'extrait -----

Certifié conforme
Le Président


Christophe THORAL